

**ARRETE D'OUVERTURE
ERP/AG-N° 701/2024**

Le Maire de Saint-André,

-Vu le code général des collectivités territoriales.

-Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.111.8.3. et R.111.19.11 et R.123.46.

-Vu le décret n°95-260 du 08 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

-Vu l'arrêté du 1^{er} août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19 à R.111-19-3 et R.111-19-6 du Code de la construction et de l'habitation modifié par arrêté du 30 novembre 2007 accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public.

-Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

-Vu l'arrêté préfectoral n°1115 ; 1116 ; 1117 ; 1121 et 1122 portant création des commissions de sécurité et d'accessibilité en date du 28/05/97 ;

-Vu l'avis de la Sous-Commission de sécurité et d'accessibilité en date du **14 juin 2024**.

-Vu l'avis de la Sous-Commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les IGH en date du **14 juin 2024**.

ARRÊTÉ

Article 1 :

L'établissement dénommé «**CENTRE CULTUREL CHINOIS**» de Type L, de **4ème catégorie** situé au 1112, rue de la Communauté 97440 Saint-André, **est ouvert au public à compter du 14 juin 2024**.

Article 2 :

Le directeur général des services, le directeur de l'établissement, le commandant de police de l'arrondissement de Saint-André, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Benoît,
- M. le Directeur des services incendie et de secours,
- M. le Commandant de la Police Urbaine.

Fait à Saint-André, le

Signé électroniquement par : Marie Josette SABABADY
Date de signature : 12/07/2024
Qualité : Marie Josette SABABADY